

Historique des dunes d'Escoublac

(Loire-Atlantique)

par Fernand GUERIFF

LES ENSEVELISSEMENTS SUCCESSIFS D'ESCOUBLAC

C'est vers 1780 que les habitants d'Escoublac fondèrent le bourg actuel. Les sables de l'océan, poussés par le vent, avaient peu à peu submergé leurs précédentes demeures. Il fallait descendre dans l'église prieurale Saint-Pierre, par une échelle posée sur une fenêtre. De peur d'accident, l'évêque M^r DE LA LAURENCIE avait dû interdire les offices en 1751.

Ce n'était d'ailleurs pas la première migration. Le village primitif occupait probablement le site d'une vigie antique sur un rocher escarpé, depuis complètement ensablé.

A cette époque indéterminée, la célèbre plage de La Baule n'existait qu'à l'état embryonnaire ; mais il y avait déjà des « bôles » (1) puisqu'en 1050 des moines bénédictins de Saint-Florent-Le-Vieil vinrent établir leur prieuré sur la « falaise » (2), un peu à l'écart du village.

A cette époque, les Escoublacais cultivaient la vigne sur le coteau et les moulins à marée des moines fonctionnaient sur les ruisseaux littoraux. Ce premier Escoublac comptait 122 « feux » et 300 habitants solvables en 1350, 164 feux en 1426. La population ne variait donc guère (environ 1.500 âmes).

Vers 1450, le village disparut brusquement dans un raz-de-marée. Il paraît qu'un tiers des habitants périt. Les survivants émigrèrent. Quelques-uns, les plus riches, allèrent fonder le Pouliguen avec quelques Guérandais. Les autres se blottirent autour du couvent bénédictin, dont la chapelle servit d'église paroissiale. En 1527, le premier Escoublac était complètement abandonné.

AU PERIL DES SABLES !

Et pourtant, en 1545, l'avance sournoise des sables ne semble pas inquiéter le prieur. Il est vrai que la côte était protégée par des sortes de digues appelées « turcis » entretenues avec soin

(1) Dans le parler local : bôle, devenu « baule » (La Baule) = dépôt de sable alluvionnaire. Le mot est employé dans des actes de 1415 à 1468. On trouve en provençal « uno bolo » = marécage sablonneux au bord de la mer. Comment ce mot s'est-il fixé chez nous ?

(2) Autre terme local qui désigne des dunes recouvrant des rochers.

par des corvées. Après le traité d'alliance de 1532, le gouvernement français se désintéressa de la protection du littoral. Alors, le péril se précisa. La lente catastrophe va d'ailleurs se produire sur toute la côte, d'Escoublac à la Turballe, et au sud, sur la rive de Saint-Brévin. La forêt de Pen-Bron, des vignes, des villages entiers, comme « Brenazil », « Burbri », etc... cités dans des actes du ix^e au xv^e siècle, disparaissent sans laisser de traces visibles. Ainsi s'étalèrent les dunes de la Govelie, de Codan (Le Pouliguen-Batz), les « falaises » de Pen-Bron - La Turballe.

Dans un procès-verbal de 1561, les Pouliguenais souhaitent qu'on leur accordât « certains emplacements près et joignant les maisons, étant du tout inutiles et sans aucun prouffict au roy ni au public, parce qu'il y a du sable, lequel y est quelquefois par l'impétuosité du vent de mer, gecté en si grande abondance qu'il revient et monte bien souvent à plus de la hauteur des premiers étages desdictes maisons. » En 1598, après une formidable tempête, les sables avancent et menacent le second Escoublac. Un acte du début du xviii^e siècle atteste que le volume des dunes s'accrut beaucoup sous le règne d'Henri IV : « un grand nombre d'églises auraient été ruynées et une multitude d'âmes submergées » (?). Une curieuse requête des chanoines de Nantes demande



Les dunes de Bourg-de-Batz vers 1840



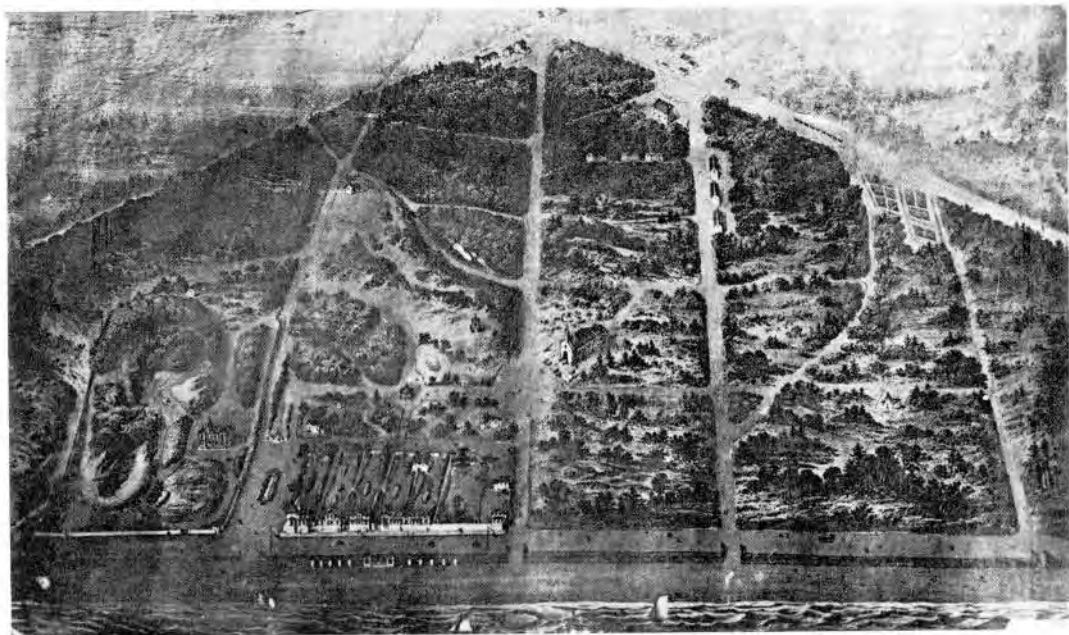
Les dunes de Bourg-de-Batz vers 1830-1840

décharge des impositions parce que le diocèse a perdu plusieurs milliers d'âmes du fait de l'invasion de la mer et des sables. Saint-Nazaire formule la même plainte... peut-être avec le même dessein d'éviter l'impôt. Pourtant, une tempête de l'hiver 1912 a permis de constater, sous une dune de la Courance (en Saint-Marc), des traces nettes de terre arable recouverte par les sables...

Le mal empira après 1600, époque où commença le désastreux déboisement des îles et des rives de la Loire. L'aveu du Prieuré, de 1679, décrit ainsi le désastre : « Le lieu et emplacement où autrefois estoient basties les loges dudit prieuré situé dans le bourg d'Escoublac, près et joignant l'église dudit lieu, avecq l'emplacement d'un four à ban, jardins et appartenances dudit prieuré, lesquelles choses sont à présent ruinez et couverts de sable de la mer qui est proche ; en l'un desquels jardins, il y avait une fuye et reffuge à pigeons... Item le lieu et endroit où estoient autrefois un clos de vignes, lequel a esté aussy ruyné et rempli par les sables de la mer... »

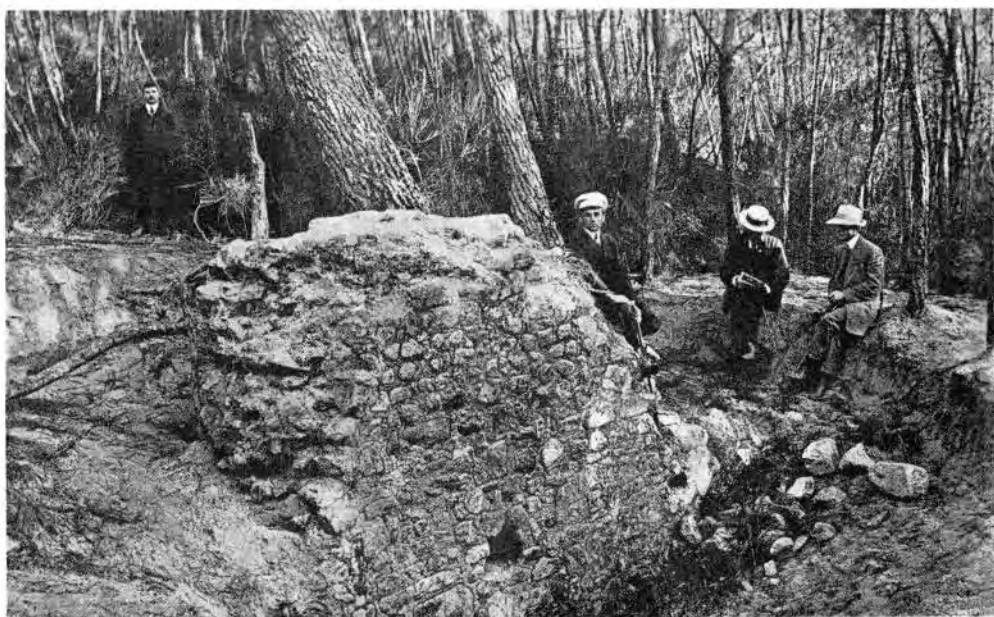
UN TROISIEME ESCOUBLAC

A vrai dire, l'engloutissement ne fut pas subit. Il s'exerça d'une manière progressive presque insensible, mais inexorable, pendant deux siècles. Jusqu'à la Révolution, les seigneurs du lieu laissèrent en friche tout le littoral, « terres vaines et vagues », les « bôles » que les paysans utilisaient pour le pacage des bestiaux. Le sable n'est pas absolument stérile ; il se couvre d'une végétation, très pauvre certes, mais suffisante pour préparer, par lente accumulation des débris organiques, une sorte de feutre favorable à la cohésion et à la stabilisation. Mais l'homme se



Plan de La Baule en 1902. On y reconnaît le tracé des plantations de l'ingénieur Benoit, qui forment la forêt domaniale.

pose en destructeur des dons que lui offre la nature patiente. Il arrache les plantes et la dent meurtrière de ses moutons achève d'anéantir cette maigre végétation protectrice. Peu à peu, le péril se précise, et s'amplifie. Le vent soulève de ces mouvantes collines une perpétuelle ondée de sable fin. Les dunes, en se déplaçant, cernent les maisons dont il faut constamment défendre les entrées. Les requêtes de plus en plus véhémentes se succèdent désormais. En 1720, les Escoublacais demandent à être déchargés de « fouages » en raison du pitoyable état où se trouve la paroisse ensevelie sous les sables. En 1751, une tempête qui dura trois jours acheva l'invasion ; les dunes atteignirent le toit de la chapelle bénédictine. Plus d'un voyageur, surpris par une nuit obscure, ne s'apercevait qu'il était au milieu d'un village qu'en mettant le pied dans un tuyau de cheminée ou en se trouvant perché sur la faite d'une chaumière. Dans la requête du 8 novembre 1753, Pierre THOMAS, procureur fiscal, montre les malheureux habitants occupés à dégager leur village après une forte tempête du « mois noir ». En 1755, les notables renouvelèrent leur supplique au Parlement de la Province et obtinrent tout de même un arrêt qui défendait d'arracher la végétation des dunes. Le Parlement interdit à nouveau en 1771 l'habitude immémoriale des habitants d'Escoublac d'arracher les chiendents, les joncs et les genêts pour la confection de balais dont ils faisaient commerce. Le remède, insuffisant, arrivait trop tard. Les assauts continuels et les déprédations des sables sapèrent la prospérité du coin. La misère s'installa. C'est alors qu'il fallut se résigner à abandonner le bourg pour le transférer sur le coteau. En 1890, on apercevait encore quelques décombres du vieux bourg ; murs et piliers de



Un mur de l'ancienne chapelle bénédictine du vieux bourg d'Escoubiac. Ces ruines furent détruites par les Allemands au cours de la dernière guerre.

la chapelle, la cime des ormeaux de l'ancien cimetière. Jusqu'avant la dernière guerre, subsista un mur de la chapelle ; un blockhaus allemand fit disparaître cet ultime vestige.

LA FORET DOMANIALE

Mais la menace persistait. Chaque tempête d'équinoxe accumulait un tonnage impressionnant de cette « cendre de mer » et le vent en charriait des masses considérables. Des mesures énergiques s'imposaient.

Ce n'est qu'en 1810, qu'un décret invita les préfets des départements maritimes à prendre des mesures pour la fixation des dunes. Encore ce décret ne fut-il pas appliqué avec la célérité désirable. Vers 1820, les dunes d'Escoubiac furent l'objet de plusieurs tentatives infructueuses de plantation, notamment celles de M. DE SESMAISON. La violence des vents, la mobilité du terrain, l'ampleur de la tâche (on estimait à 647 ha la superficie à stabiliser) rebutèrent les premiers concessionnaires. Enfin, à force de patience, de soin dans le choix des plants à utiliser, et d'habileté dans l'ordre desensemencements, vers 1860, les ingénieurs des Eaux-et-Forêts BERTHAUD et BENOIT arrivèrent à bout de ce travail difficile mais salutaire. Pins maritimes, aulnes, peupliers, furent l'annonce d'une forêt qui devait s'enrichir d'autres espèces : hêtres, houx, chênes-verts, ifs, acacias, etc...

LA PLUS HAUTE DUNE DE BRETAGNE

Les dunes d'Escoublac seraient les plus hautes de Bretagne. L'une d'elles atteint en effet 60 m et sert de descente de ski sur aiguilles de pins. Grâce à la température clémente de la région on y trouve une plante méridionale à baies rouges : l'*Ephedra dystachia* et un petit Crapaud méditerranéen : le Pélobate (*Pelobates cultripes*), qui creuse à reculons avec ses ergots tranchants un trou où il reste enseveli le jour (surtout dans les dunes de la Govelle et de Codan). Les dunes de Pornichet ont livré également des coquilles vides de mollusques du début du quaternaire qui vivaient ordinairement dans les mers chaudes : *Cerithium vulgatum* et *Pecten amphyrtus*.

Sous les sables de Batz et de Pen-Bron, on a constaté la présence de tourbe et de lignite préhistoriques.

★
★★

Ainsi les dépôts littoraux (ou bôles) furent sans doute, à l'origine, des vases analogues à celles qui constituent le fond du Traict du Croisic. Leur nature varia sensiblement, surtout à la suite des intenses déboisements du bassin de la Loire. L'ensablement continue aujourd'hui à modeler la côte ; il tente d'y rattacher les îlots en s'accumulant dans la baie bauloise.

Le lit de la Loire s'encombre facilement. Les Chambres de Commerce de Nantes et de Saint-Nazaire dépensent chaque année des sommes considérables pour maintenir une cote convenable dans le chenal et dans l'étroite « passe des Charpentiers », véritable clé du fleuve, sans quoi la navigation des pétroliers géants serait impossible. Le problème de l'ensablement et de l'envasement, dans l'estuaire et sur les côtes proches, demeure permanent.